

* Journal communal mensuel *

Publication François Giroux

Rédaction François Giroux

Le proverbe du mois

Au moment où vous allez vous prononcer au sujet d'une personne, demandez-vous ce que vous savez de sa situation. Avant de critiquer, de l'accuser, pour quelques minutes au moins faites l'effort de vous mettre à sa place ; à ce moment-là vous vous rendrez peut-être compte que, si vous étiez dans sa situation, vous vous conduiriez dix fois plus mal qu'elle.

Omraam Mikhaël Aïvanhov.

Le mot du Maire

Ce lundi 24 février 2020 à 18H avait lieu à la salle des fêtes de Champagne et Fontaines une réunion publique concernant l'implantation d'éoliennes sur notre commune (voir article sur la Champlume de Décembre 2019). Cette réunion était organisée par l'ASSOCEP (Citoyenneté Environnement Périgord) représentée par son président monsieur Alain Mary. Cette soirée avait pour but de présenter au public les conséquences de ce projet sur la biodiversité, l'économie locale, le tourisme. L'inquiétude des habitants pour leur patrimoine et les conséquences écologiques que génère ce genre de projet s'est faite ressentir. 130 personnes étaient présentes dont, **M Hervé de Vilmorin maire de Verteillac, M Patrick Vergez maire de Villebois Lavalette, François Giroux maire de Champagne et Fontaines, M Norbert Fradin propriétaire du Château de Villebois Lavalette** et l'association Forces-Périgord. C'est **M Alain Mary** de l'assocep qui a pris le premier la parole donnant les motifs et raisons du recours de l'association, suivi des maires qui ont également donné leur point de vue. Un échange animé et intéressant s'est ensuite établi avec le public et des propositions ont été suggérées, notamment lors de l'intervention de M Norbert Fradin. Il a cité les propos de la ministre de la transition écologique et sanitaire devant la commission des affaires économiques au sénat le 18 février



dernier : elle revenait sur les différents aspects de la programmation pluriannuelle de l'énergie, en déplorant au passage « le développement anarchique » des éoliennes, dont les parcs ont créé par endroit « une saturation visuelle ». M Fradin a proposé à l'assocep de signer une pétition afin de l'envoyer à la ministre. Cela devrait se faire prochainement. La réunion s'est terminée à 20H30. L'Assocep remercie les participants d'être venus si nombreux.

VIE ASSOCIATIVE

Les Petits Poux et Compagnie

L'association vous propose de se retrouver le mercredi 18 mars 2020 à 14H30 à la LUDAPOUX, dans l'ancienne école de Champagne et Fontaines (Local Associatif) pour participer à un ESCAPE GAME. Comme tous les ateliers, ce moment de jeu coopératif est ouvert aux enfants et sera suivi d'un goûter maison pour 6 euros par enfant plus l'adhésion à l'association.

Le mercredi 19 février, l'association organisait un après-midi carnaval à Champagne. Dans la joie, le bruit et la bonne humeur, les enfants ont défilé dans les rues de Champagne puis ont partagé des jeux collectifs et un délicieux goûter dans le local associatif de la Ludapoux .



La bulle pluriel

Le prochain repas aura lieu le mercredi 11 mars à 12H30. On recherche quelqu'un pour réaliser un dessert. S'adresser à josetteoheix@orange.fr même pour les inscriptions du moi de mars.



Le carnet des festivités

MARS 2020

SAMEDI 7 : 20H30 Salle des fêtes de Champagne et Fontaines, LOTO organisé par la société de chasse de Champagne.

SAMEDI 14 : 20H30 Salle des fêtes de Champagne et Fontaines, LOTO organisé par la Bulle Pluriel.

DIMANCHE 22 : 14H00 Salle des fêtes de Champagne et Fontaines, LOTO organisé par la société de chasse de Ronsenac-Gurat-Villebois.

SAMEDI 28 : 20H30 Salle des fêtes de Champagne et Fontaines, LOTO organisé par le comité des fêtes de Venduire.

AVRIL 2020

SAMEDI 4 : 20H30 salle des fêtes de Champagne et Fontaines, LOTO organisé par le comité des fêtes de Champagne.

SAMEDI 18 : 20H30 salle des fêtes de Champagne et Fontaines, THÉÂTRE organisé par la Bulle Pluriel.

SAMEDI 25 : 20H30 salle des fêtes de Champagne et Fontaines, LOTO organisé par le Comité des fêtes de Fontaines.

VIE COMMUNALE

Epicerie générale
Dépôt de pain
Gaz
Produits frais
Légumes/ Fruits / viandes / fromages
issus, pour la majeure partie
de Producteurs locaux et en circuit court

Possibilité de commande par téléphone
et de livraison à domicile
Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi
9h/12h30 – 17h/19h
Dimanche 9h/12h
Fermeture le Mardi



E. Bellet et B. Colin
05.53.91.49.17

L'épicerie de
Babette et Bruno

Route de villebois, le Bourg de
Champagne
24320 CHAMPAGNE ET FONTAINES
lepiceriedeбетb@gmail.com

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020

BUREAU DE VOTE DE CHAMPAGNE ET FONTAINES OUVERT DE 8H A 18H.

COIN ANGLOPHONE

The following is a translation of a communication sent from the Prefect to all Mairies in the Dordogne regarding the entitlements of British Nationals living in France post Brexit

- SUBJECT: Consequences of the departure of the UK from the European Union as concerns the voting rights and eligibility of British Nationals in France in regard to municipal and European elections as well as their right to stay
- On Friday 31 January 2020 at midnight Brussels' time, the United Kingdom left the European Union.
- As from that date British nationals living in France immediately lost their right to vote and eligibility to vote in both municipal and European elections. No transitional period has been planned.
- Thus from Saturday 1 February 2020, INSEE instigated the cancellation of British Nationals enrolled upon electoral lists (municipal and European) in line with article L16-III-2 of the Electoral Code. These cancellations figure in the REU (Répertoire électoral unique) “**technical cancellations**”. British citizens **will not be able to vote in the forthcoming municipal elections neither will they be eligible to stand for election.** These same rules apply to European elections too.
- Local councillors of British nationality elected prior to 1 February 2020 will keep their mandate until the new Council has been elected and installed following the Municipal Elections of March 15 and 22 next.
- Regarding the right to stay in France of British citizens, I would like to remind you of the withdrawal agreement text which has yet to be ratified by the Conseil d'État (the Government).
- The withdrawal agreement includes a transition period ending on 31 December 2020 during which time the rights acquired as a citizen of the European Union remain in force. British citizens already resident in France on the date the UK withdraws or who have come to France with the intention of remaining before 31 December 2020 will not therefore be required to have a *carte de séjour*. However those arriving in France after 31 December 2020 will be subject to the requirements of common law.
- British nationals already settled on the date in France on the date of withdrawal will be issued with specific 'right to remain' documents. Under the umbrella withdrawal of the United Kingdom from the European Union they will be required to apply for these by 1 July 2021.
- There will be a website established for this purpose which will be online from the summer of 2020. The website online since 9 October 2019 has been closed. A static message is being displayed on the home page of this latter website to inform British Nationals of these changes. Any applications already made through this now defunct website will be retained in order to save applicants' time in any future application. A pro forma email will be sent to applicants by the ministry of the Interior – Direction Generale des Étrangers en France (DGEF) for information purposes. These applications will be processed once the Conseil d'État has ratified the agreement and given instructions for its implementation.
- This is the information known to us at this point in time. For further information regarding the practical consequences of Brexit there is a website available for British nationals at brexit.gouv.fr

(Signed by the Préfet of the Departement of the Dordogne on 10 February 2020)

Translation Helen Holbrock

Infos Pratiques

N° d'urgence : **POMPIERS** 18 ou 112

SAMU 15

POLICE-GENDARMERIE 17

Horaires d'ouverture mairie : lundi – mercredi – vendredi de 14H à 18H00.

*Site officiel de la commune-
www.champagne-et-fontaines.fr.
Tél : 05 53 91 01 84*



AGENCE POSTALE



**Tous les matins du lundi au vendredi -
9H30 à 12H30 - TEL 05 53 90 45 22**

PIZZA à emporter tous les samedis à partir de
18H place du champ de foires à Champagne

TEL 06 74 08 18 42.

Bar-tabac chez DEDÉE ouvert 7 sur 7
place du champ de foire à Champagne

Domaine de Puytirel 05 53 90 90 88

reine@puytirel.com www.puytirel.net
[facebook.com/puytirel](https://www.facebook.com/puytirel)

24320 Champagne et Fontaines

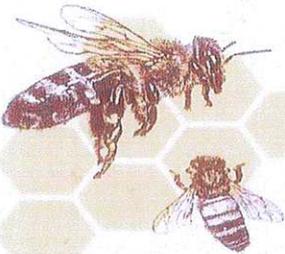
- ◆ 5 chambres d'hôtes et la table d'hôte.
- ◆ Le Restaurant ou le Domaine privatisé, sur réservation pour vos anniversaires, réunions de famille ou de travail, week-end entre amis, etc...
- ◆ Le magasin sur place avec les produits du Domaine, pour le plaisir ou à offrir, sirops, gelées, confitures, jus de pomme, et p'tites sauces végétariennes prêtes à l'emploi...

La Grange au Bois
Chambres & Table d'hôtes

La Grange au Bois
Jovelle – 24320 Champagne et Fontaine
Tél. : 09 60 41 25 11 ou 06 09 93 75 07
www.la-grange-au-bois.com



Apiculteur récoltant



Laborie Alban et Michelle
Fontaines
24320 Champagne et Fontaine
05 53 90 79 45
alban.laborie@orange.fr

HUMOUR

**CETTE ANNÉE, NOUVEAU PASSAGE
DE CARNAVAL A VENISE !!!**



Le dessin de Lionel

BRÈVES

Recherche portes drapeaux

L'association des anciens combattants de Champagne et Fontaines Section de la FOPAC recherche des porte-drapeaux pour les cérémonies et commémorations qui se déroulent tout au long de l'année pour tout renseignement, s'adresser au président de l'association M Raymond Dumas.

TEL 05 53 91 01 36.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL
LE MERCREDI 4 MARS À 18H.**

**Petit rappel concernant le brûlage des déchets
verts et branchages : ils seront interdits du 1^{er}
mars au 30 septembre 2020**

Arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001.